

COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE
Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal
 Séance du 01.09.2011

Présents : Joël Riguelle, *Bourgmestre-Président*;

Jean-Marie Colot, Benoît Schoonbroodt, Peter Decabooter, Michaël Vander Mynsbrugge, Marc Vande Weyer, Monique Dupont, Vincent Riga, *Échevins*;
 Arie De Smedt, Anne-Marie Stroobants, Marc Hermans, Agnès Vanden Bremt, Stéphane Tellier, Karine Molineaux-Loobuyck, Christian Boucq, Marie Kunsch, Marc Ghilbert, Abdallah Jouglaf, André Chalmagne, Carine Dehaen-Cackebeke, Roland Van den Eynde, Fatiha Metioui-Amanzou, Alfonsine M'buzi, Christel Hendricx, Viviane Vandooren, *Conseillers*;
 Philippe Rossignol, *Secrétaire communal*.

Excusés : Nadine De Buck, Abdellatif Mesky, *Conseillers*.**Objet** : Budget exercice 2011 — Services ordinaire et extraordinaire - Modification budgétaire n° 3

LE CONSEIL,

Vu les articles 117 et 239 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les articles 10 et 16 du Règlement Général de la Comptabilité Communale;

Vu la Convention avec le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales approuvée par le Conseil communal du 08.12.2005(A/002) et par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale par lettre du 14.04.2006;

Vu l'avenant à la convention du 08.12.2005 conclue entre le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries communales, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Collège réuni, la Commune de Berchem-Sainte-Agathe et le C.P.A.S. de Berchem-Sainte-Agathe approuvé par le Conseil communal le 13.12.2007 (A/004);

Vu le budget de l'exercice 2011 décidé par le Conseil communal le 16.12.2010 et approuvé par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2011 décidée par le Conseil communal le 31.03.2011 et approuvée par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale le 17.06.2011 ;

Vu la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2011 décidée par le Conseil communal le 30.06.2011 ;

Considérant que, pour des motifs indiqués au tableau 2 ci-annexé, certaines allocations budgétaires doivent être révisées;

DECIDE à l'unanimité des voix:

Le budget ordinaire et extraordinaire de la commune est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant aux tableaux ci-après :

1) SERVICE ORDINAIRE :

BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget après M.B. 2	36.157.458,47	34.340.159,97	1.817.298,50
Augmentation des crédits	5.403,62	0,00	5.403,62
Diminution des crédits	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat après M.B. 3	36.162.862,09	34.340.159,97	1.822.702,12

2) SERVICE EXTRAORDINAIRE :

BALANCE DES RECETTES ET DES DEPENSES :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Budget après M.B. 2	10.411.201,65	10.359.500,00	51.701,65
Augmentation des crédits	64.328,70	0,00	64.328,70
Diminution des crédits	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat après M.B. 3	10.475.530,35	10.359.500,00	116.030,35

Ainsi fait et délibéré en séance.

Par ordonnance:
Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,
(s) Joël Riguelle

Pour copie conforme.

Par ordonnance:
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,


Philippe Rossignol


Joël Riguelle